

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**  
**QUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**  
**(2019-2020)**  
**Le 12 NOVEMBRE 2019**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de monsieur Rhéal Brunet, vérificateur, représentant de la firme Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L., et de monsieur Réal, observateur.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 NOVEMBRE 2019 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Suzanne Gaudette (5)  
Michelle Morin (3)  
Margot Pagé (9)  
Sophia Plante, représentante du comité de parents,  
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Stéphane Bessette (1)  
André Dugas (7)  
Stéphane Desjardins (8)  
Cédric Fontaine (6)  
Tommy Gaulin, représentant EHDAA  
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M<sup>mes</sup> Kathlyn Morel, directrice générale  
Pascale Gingras, directrice générale adjointe  
Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe  
M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

M<sup>mes</sup> Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs  
Mélanie Chaussé en remplacement de Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines  
Benoit Choinière, directeur du Service des ressources financières  
Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information  
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

### **03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **C.C.-4842-11-19 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

#### **05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

#### **06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

#### **08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

08.01 Processus de sélection de la relève des directions d'établissement – Rapport et liste d'éligibilité

08.02 Nomination au poste de direction adjointe des Services éducatifs, formation générale adulte et professionnelle

08.03 Nomination au poste de coordonnateur gestion immobilière du Service des ressources matérielles

08.04 Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources financières

#### **09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 États financiers (TRAFICS) (Rapport de l'auditeur externe, résolution du dépôt des états financiers)

09.02 Régime d'emprunt pour l'année 2019-2020

#### **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Avis de qualification, services professionnels en architecture 18-003-AOP (2019), en génie mécanique et électrique du bâtiment 18-004-AOP (2019) et en génie structure et civil du bâtiment 18-005-AOP (2019), pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

10.02 Modification # 3 de la Promesse d'échange de terrains intervenue avec la Municipalité de Napierville (résolutions C.C.-4490-04-18, C.C.-4320-06-17 et C.C.-4658-12-18)

10.03 École Jacques-Barclay, utilisation de la cour d'école et des toilettes de l'école par la municipalité de Saint-Mathieu en lien avec le passage du Train des Fêtes du CP

10.04 Agrandissement et réaménagement de l'école Saint-Romain, appel d'offres 19-011-AOP-91655

10.05 Agrandissement et réaménagement de l'école Sainte-Clotilde, appel d'offres 19-008-AOP-91654

10.06 Fabrication et installation de trois classes modulaires à l'école Saint-Romain, appel d'offres 19-030-AOP-91655A

10.07 Demande CSDGS au MEES pour clarifier et améliorer le processus d'acquisition de terrains **AJOUT**

CC du 12 novembre 2019

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

12.01 Redécoupage du bassin géographique des écoles Jacques-Leber et des Timoniers – adoption du projet de consultation

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**15.00 COMITÉ DE PARENTS**

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**

C.C.-4843-11-19

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4844-11-19

**06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

CC du 12 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Morin, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019.

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

C.C.-4845-11-19

**08.01 PROCESSUS DE SÉLECTION DE LA RELÈVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT – RAPPORT ET LISTE D'ÉLIGIBILITÉ**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des Ressources humaines présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'application du processus de recrutement et de sélection pour pourvoir les besoins futurs de postes à la direction au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'adopter la liste d'éligibilité à la fonction de direction d'établissement ci-jointe en vue d'éventuels postes à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe, présente le programme d'aspirants directions d'établissements, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke (DESS) où sont inscrits 19 aspirants.

C.C.-4846-11-19

**08.02 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES ÉDUCATIFS, FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de nommer Mme **Nancy Bean** à titre de directrice adjointe des Services éducatifs, formation générale adulte et professionnelle, au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Son entrée en fonction a été fixée au 6 janvier 2020.

Membres du comité de sélection :

- M<sup>me</sup> Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs
- M. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
- M<sup>me</sup> Pascale Gingras, directrice générale adjointe
- M. Sylvain Petit, directeur de l'École de formation professionnelle de Châteauguay

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4847-11-19

**08.03 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR GESTION IMMOBILIÈRE DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

de nommer Mme **Nathalie Duchesne** à titre de coordonnatrice gestion immobilière au Service des ressources matérielles, au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Son entrée en fonction a été fixée au 9 décembre 2019.

Membres du comité de sélection :

- M. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
- M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles
- M. Benoît Lamoureux, directeur adjoint du Service des ressources matérielles

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4848-11-19

**08.04 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des Ressources humaines présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de nommer Mme **Isabelle Nicole** à titre de coordonnatrice du Service des ressources financières au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Son entrée en fonction a été fixée au 6 janvier 2020.

Membres du comité de sélection :

- M. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
- M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
- M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CC du 12 novembre 2019

La présidente félicite toutes les personnes pour leur nomination.

À 19h35, monsieur Rhéal Brunet, vérificateur, se joint à l'assemblée.

**C.C.-4849-11-19**      **09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**  
**09.01 ÉTATS FINANCIERS (TRAFICS) RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE, RÉOLUTION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER**  
Monsieur Benoit Choinière, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

Monsieur Brunet, vérificateur, présente le rapport, en attirant l'attention sur les changements de présentation du rapport. Celui-ci en profite pour remercier le personnel de la CSDGS de leur accueil et de leur collaboration.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'officialiser le dépôt des états financiers

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'accepter le dépôt des états financiers du 30 juin 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant qui en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À 19h42, monsieur Rhéal Brunet, vérificateur, quitte l'assemblée.

Monsieur André Dugas, commissaire, au nom du comité de vérification, remercie les membres de l'équipe de M. Choinière et l'ensemble des directions de services.

**C.C.-4850-11-19**      **09.02 RÉGIME D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE 2019-2020**  
Monsieur Benoit Choinière, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 56 507 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à

conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

(le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Dugas, commissaire, il est résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 56 507 000\$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
La présidente;  
La directrice générale;  
La direction des ressources financières;  
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4851-11-19**      **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**  
**10.01 AVIS DE QUALIFICATION, SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE 18-003-AOP (2019), EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT 18-004-AOP (2019) ET EN GÉNIE STRUCTURE ET CIVIL DU BÂTIMENT 18-005-AOP (2019), POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**  
Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de sélection des firmes de professionnels;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics et le Règlement sur les contrats de service des organismes publics;

CONSIDÉRANT la Politique d'acquisition de biens et de services de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir, pour une période contractuelle stipulée aux avis de qualifications **18-003-AOP (2019)**, **18-004-AOP (2019)** et **18-005-AOP (2019)**, soit du **1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2021**, les services professionnels suivants pour les contrats de service professionnels en architecture, en génie mécanique et électrique du bâtiment et en génie structure et civil du bâtiment, comportant des dépenses inférieures à 100 000 \$;

<b>Avis de qualification 18-003-AOP (2019) Services professionnels en architecture pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Avis de qualification</b>	
Architecture49 inc.	Montréal
DKA Architectes Inc.	Boisbriand
GR7 ARCHITECTURE INC.	Longueuil
NFOE Inc.	Montréal
RUCCOLO + FAUBERT ARCHITECTES INC.	Montréal
UN architecture inc	Montréal
VINCENT LECLERC ARCHITECTE INC.	Saint-Hubert

<b>Avis de qualification 18-004-AOP (2019) Services professionnels en génie mécanique et électrique du bâtiment pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Avis de qualification</b>	
Ambioner	Montréal
Tétra Tech QI Inc.	Boucherville

<b>Avis de qualification 18-005-AOP (2019) Services professionnels en génie structure et civil du bâtiment pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Avis de qualification</b>	
Les services EXP inc.	Longueuil
St-Georges Structures et Civil inc	Sherbrooke

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4852-11-19**

#### **10.02 MODIFICATION # 3 DE LA PROMESSE D'ÉCHANGE DE TERRAINS INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE (RÉSOLUTIONS C.C.-4490-04-18, C.C.-4320-06-17 ET C.C.-4658-12-18)**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Promesse d'échange intervenue entre les Parties ;

CONSIDÉRANT la modification apportée à la Promesse le 10 avril 2018, prolongeant sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2018 (C.C.-4490-04-18);

CONSIDÉRANT la modification apportée à la Promesse le 11 décembre 2018, prolongeant sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2019 (C.C.-4658-12-18);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries n'a pas encore obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation afin de procéder à l'échange;

CONSIDÉRANT le maintien de la volonté des deux Parties de procéder audit échange aussitôt que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aura obtenu l'approbation du ministère de l'Éducation pour ce faire;

CONSIDÉRANT la volonté des Parties de maintenir en vigueur la Promesse d'échange;

CC du 12 novembre 2019

CONSIDÉRANT l'adoption, par la Municipalité de Napierville, d'une nouvelle résolution approuvant une prolongation de la Promesse;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une modification à l'article 18.2 pour assurer la validité de la Promesse au-delà du 31 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

de procéder à la modification de l'article 18.2 de la Promesse d'échange, afin de remplacer la date du 31 décembre 2019 par la date du **31 décembre 2020** ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer tout document en lien avec la modification de la Promesse, conformément à l'article 15.3 de celle-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4853-11-19**

**10.03 ÉCOLE JACQUES-BARCLAY, UTILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE ET DES TOILETTES DE L'ÉCOLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU EN LIEN AVEC LE PASSAGE DU TRAIN DES FÊTES DU CP**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu est responsable de l'organisation et de la supervision des lieux en collaboration avec la direction de l'école;

CONSIDÉRANT l'objectif du programme Train des Fêtes du CP et son apport à la communauté;

CONSIDÉRANT les modalités d'organisation qui seront convenues entre la Municipalité et la direction de l'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'autoriser la Municipalité de Saint-Mathieu à utiliser, annuellement, le terrain de l'école Jacques-Barclay ainsi que l'accès aux salles des toilettes, dans le cadre du passage du Train des Fêtes du CP, après entente avec la direction de l'établissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4854-11-19**

**10.04 AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ROMAIN, APPEL D'OFFRES 19-011-AOP-91655**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de financement additionnel d'au plus 1 615 181 \$ \$ (taxes incluses) (honoraires professionnels et frais de gestion exclus) sera transmise au ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Saint-Romain, à **Construction R. Bélanger inc.**, de Lac-Mégantic, pour un montant forfaitaire de **7 993 422.00 \$** avant les taxes (**9 190 436.94 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **23 octobre 2019**;

de réitérer au ministère de l'Éducation la nature urgente de notre demande de financement additionnel compte tenu des échéanciers de livraison du projet;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4855-11-19

#### **10.05 AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE, APPEL D'OFFRES 19-008-AOP-91654**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;
- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de financement additionnel d'au plus 1 839 443 \$ (taxes incluses) (honoraires professionnels et frais de gestion exclus) sera transmise au ministère de l'Éducation;
- CONSIDÉRANT l'impact d'un délai de livraison du projet d'agrandissement de l'école Sainte-Clotilde sur la capacité d'accueil nécessaire pour répondre aux besoins de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à la rentrée scolaire 2021-2022 dans le secteur de Sainte-Clotilde;
- CONSIDÉRANT que de retarder le contrat nécessiterait l'ajout de classes modulaires dans le secteur de

CC du 12 novembre 2019

Sainte-Clotilde, et engendrerait des coûts additionnels importants;

IL EST PROPOSÉ PAR, madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Sainte-Clotilde, à **Construction R.D.J. inc.**, de Saint-Hubert, pour un montant forfaitaire de **10 907 700.00 \$** avant les taxes (**12 541 128.08 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **30 octobre 2019**;

de réitérer au ministère de l'Éducation la nature urgente de notre demande de financement additionnel compte tenu des échéanciers de livraison du projet et des besoins d'espace de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la rentrée scolaire 2021-2022 dans le secteur de Sainte-Clotilde;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4856-11-19

#### **10.06 FABRICATION ET INSTALLATION DE TROIS CLASSES MODULAIRES À L'ÉCOLE SAINT-ROMAIN, APPEL D'OFFRES 19-030-AOP-91655A**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des classes modulaires permettra de réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école Saint-Romain;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la fourniture, l'installation et la location de classes modulaires pour l'école Saint-Romain pour une durée de quinze (15) mois, à compter de la date de début de location, à **AMB Tresec inc.**, de Laval, pour un montant forfaitaire de **294 625.00 \$** avant les taxes (**338 745.09 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **7 novembre 2019**;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CC du 12 novembre 2019

**10.07 DEMANDE CSDGS AU MEES POUR CLARIFIER ET AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ACQUISITION DE TERRAINS**

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le contexte de la résolution et attire l'attention sur les "CONSIDÉRANT" qui ont été ajoutés par rapport à la résolution initiale.

- CONSIDÉRANT la croissance démographique sur le territoire de la CSDGS;
- CONSIDÉRANT l'impact des nouveaux développements résidentiels ainsi que de l'immigration sur cette croissance démographique;
- CONSIDÉRANT les besoins d'espace à court, à moyen et à long terme de la CSDGS pour répondre à l'augmentation de sa population;
- CONSIDÉRANT le nombre de projets d'agrandissements et de constructions neuves qui sont en cours de réalisation ou en demandent au ministère de l'Éducation;
- CONSIDÉRANT l'enjeu de la disponibilité des terrains pour la construction de nouvelles écoles et les conditions exigées par le ministère de l'Éducation et les municipalités pour l'acquisition de ces terrains;
- CONSIDÉRANT l'augmentation de la valeur des terrains sur le territoire de la CSDGS;
- CONSIDÉRANT que la nouvelle règle budgétaire pour les investissements 2018-2019 concernant l'acquisition de terrain permet exceptionnellement aux commissions scolaires d'être emphytéotes plutôt que propriétaire de terrain;
- CONSIDÉRANT que les modalités de cette nouvelle règle ne sont pas clairement définies et que ce fait ajoute à la complexité du traitement de nos demandes de terrain auprès des municipalités;
- CONSIDÉRANT qu'au plus tard six (6) mois après l'annonce du projet, la CSDGS doit être propriétaire du terrain ou doit transmettre au ministère de l'Éducation une résolution ou un engagement ferme, de la municipalité, à lui céder gratuitement la propriété complète et entière d'un terrain libre de toute contrainte majeure;
- CONSIDÉRANT que les modalités actuelles prévues par le ministère de l'Éducation pour l'acquisition de terrain ne permettent pas aux commissions scolaires de planifier efficacement leur développement immobilier puisqu'elles sont dépendantes des municipalités qui n'ont aucune obligation de prévoir, dans le plan d'aménagement de leur territoire, les terrains nécessaires pour construire ou agrandir les écoles

qui desserviront les nouvelles populations étudiantes générées par les nouveaux développements immobiliers;

CONSIDÉRANT que les modalités actuelles ont un impact sur la capacité de la CSDGS à obtenir les terrains nécessaires pour réaliser ses projets d'ajouts d'espaces afin de répondre à ses besoins de capacité d'accueil à court, moyen et à long terme;

CONSIDÉRANT que dans certains cas, les terrains disponibles ne sont pas situés à proximité des populations à desservir, ce qui a des impacts sur le nombre d'élèves pouvant se rendre à pied à l'école, sur le coût du transport scolaire de la CSDGS, ainsi que sur l'accessibilité de ces populations aux infrastructures sportives et récréatives de l'école qui desservira leur territoire;

CONSIDÉRANT les orientations ministérielles quant au développement des services éducatifs, notamment la mise en place des maternelles 4 ans;

CONSIDÉRANT que la mise en place des maternelles 4 ans entraînera l'augmentation de plus de 2000 élèves (plus de 125 groupes) pour la CSDGS et que nous devons demander des ajouts d'espaces supplémentaires.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Morin, commissaire,

de demander au du ministère de l'Éducation de clarifier les règles concernant l'acquisition de terrains pour les projets d'agrandissements d'écoles ou de constructions neuves;

d'interpeller les ministères concernés afin de faciliter et d'accélérer les transactions immobilières entre la CSDGS et les municipalités dans le but de répondre plus efficacement aux besoins de la population de notre territoire;

d'inclure dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des dispositions prévoyant une contribution permettant l'attribution d'espace afin de faciliter le partenariat entre la municipalité et la commission scolaire;

de prévoir également des mécanismes permettant la contribution financière des promoteurs immobiliers et des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**12.01 REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE DES ÉCOLES JACQUES-LEBER ET DES TIMONIERIS – ADOPTION DU PROJET DE CONSULTATION**

Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil actuelle des écoles Jacques-Leber et des Timoniers;

CONSIDÉRANT que l'école Jacques-Leber ne sera plus en mesure, à compter de l'année scolaire 2020-2021, d'accueillir toute la clientèle de son bassin géographique actuel;

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle fournies par le Ministère en mars 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les bassins géographiques des écoles secondaires Jacques-Leber et des Timoniers afin d'équilibrer leur bassin respectif;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire souhaite consulter les conseils d'établissement des écoles concernées;

la Direction générale recommande au Conseil des commissaires de soumettre aux conseils d'établissements des écoles concernées et de l'école Louis-Lafortune la proposition déposée sous la cote 12.01a.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Desjardins, commissaire,

d'adopter, pour la consultation officielle, la proposition de redécoupage déposée sous la cote 12.01a.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**14.01 COUPS DE CŒUR**

**COUP DE CŒUR DE madame Claudine Caron-Lavigueur,**

Madame Caron-Lavigueur présente un dépliant sur la vision d'ensemble du *Continuum de services concerté en orthophonie communautaire*, par le Groupe de Travail Montérégien, Orthophonie et développement du langage.

**COUP DE CŒUR DE madame Marie-Louise Kerneis,**

**Madame Kerneis souhaite remercier les personnes impliquées.....**

**15.00 COMITÉ DE PARENTS**

- Mme Sophia Plante, commissaire représentante du comité de parents, fait un suivi de la première rencontre.
- La prochaine rencontre aura lieu le 27 novembre 2019.

**16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PRÉSIDENTE**

Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, souligne les sujets suivants :

- La soirée des retraités se déroulera le 14 novembre prochain au Centre Roméo-Patenaude.
- Le rapport annuel 2018-2019 de la CSDGS est en cours d'élaboration.

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.C.-4860-11-19**

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21h10 ,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire, que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Directrice générale

1312-015  
S:\510\SG\1000\_Administration\_generale\1310\_CC\1311\_PV\2019-2020\Procès-verbaux\4. 12 novembre 2019.docx

CC du 12 novembre 2019